



DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 19 MAI 2016

Urbanisme et habitat

Urbanisme

Commune d'Ymare - Arrêt de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), cartes communales et documents en tenant lieu. L'exercice de cette compétence par la Métropole ne permet plus aux communes de prescrire et d'achever les procédures d'évolution des documents d'urbanisme. Dans l'attente du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole, celle-ci peut cependant mener à terme les procédures engagées avant la prise de compétence.

Par délibération en date du 19 février 2015, la commune d'Ymare a sollicité la Métropole afin de poursuivre et d'achever la procédure de révision de son PLU, engagée par délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2013.

La Métropole a acté cette poursuite par délibération du Conseil Métropolitain le 20 avril 2015.

Au terme de plusieurs mois d'études, de débats et de concertation, la présente délibération a pour objet de dresser le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de PLU de cette commune.

Les modalités de concertation suivantes ont été définies, en application des articles L 103-2 à L 103-6 du Code de l'Urbanisme par délibération en date du 5 décembre 2013 :

- affichage en mairie aux différentes étapes de la révision du PLU,
- présentation du dossier dans le bulletin d'information municipal,
- exposition en mairie,
- mise à disposition d'un registre d'observation,
- organisation de réunions publiques.

La concertation a été mise en place tout au long du projet et a permis de mettre en œuvre les moyens suivants :

- mise à disposition d'un registre d'observation à l'accueil de la mairie,
- organisation de deux réunions publiques suivies de débats, les 10 octobre 2014 et 13 février 2015,
- annonce des réunions publiques par affichage, dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune, mise en ligne des supports de présentation,
- mise à disposition des documents du projet de PLU au fur et à mesure de leur validation.

Par ailleurs, trois réunions avec les personnes publiques associées se sont déroulées aux étapes d'élaboration du diagnostic, du PADD et des règlements écrit et graphique, respectivement en dates des 25 septembre, 25 novembre 2014 et 19 février 2015.

Le bilan de cette concertation, joint à la présente délibération, détaille ces mesures de concertation mises en œuvre pour l'ensemble des publics et partenaires associés. Ce bilan permet de conclure au respect des modalités fixées par délibération du 5 décembre 2013, lesquelles ont permis d'enrichir le contenu du projet de PLU.

Le projet de PLU d'Ymare, joint à la présente délibération, comporte cinq documents principaux tels que définis par le Code de l'Urbanisme :

- le Rapport de Présentation,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation,
- le règlement,
- des annexes.

À l'issue du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, sept enjeux ont été retenus pour le projet de PLU d'Ymare :

1. gérer de manière cohérente les secteurs bâtis de la commune,
2. préserver le patrimoine bâti, végétal et naturel de la commune,
3. valoriser et conforter la qualité du cadre de vie,
4. préserver la place de l'agriculture,
5. valoriser et renforcer le maillage de cheminements piétons et vélos,
6. prendre en compte les risques,
7. conforter l'économie locale.

Le PADD a été débattu par le Conseil Municipal d'Ymare en date du 18 septembre 2014.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

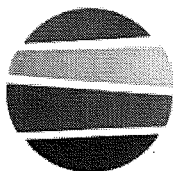
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 101-2, L.101-3, L 151-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil en date du 15 octobre 2015 approuvant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),


Vu la délibération du Conseil en date du 25 juin 2012 adoptant le Programme Local de l'Habitat (PLH),

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 15 décembre 2014 approuvant le Plan de Déplacement Urbain (PDU),

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ymare approuvé le 17 juin 2005,



métropole
ROUEN NORMANDIE

Envoyé en préfecture le 26/05/2016
Reçu en préfecture le 26/05/2016
Affiché le 
ID : 076-200023414-20160526-C2016_0314-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Ymare en date du 5 décembre 2013 prescrivant la révision du PLU et fixant les modalités de concertation,

Vu le débat en Conseil Municipal de la commune d'Ymare en date du 18 septembre 2014 portant sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Ymare en date du 19 février 2015 sollicitant la Métropole afin d'achever la révision du PLU,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 20 avril 2015 décidant de reprendre la procédure de révision du PLU de la commune d'Ymare,

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de la commune d'Ymare en date du 31 mars 2016 sur le projet de PLU soumis à l'arrêt du Conseil Métropolitain,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que la concertation s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme et qu'elle n'a pas fait l'objet d'une remise en cause générale ou partielle du projet,

Décide :

- de dresser le bilan de la concertation mise en œuvre au cours de la procédure de révision du PLU de la commune d'Ymare, annexé à la présente délibération,

- d'arrêter le projet de révision du PLU de la commune d'Ymare, tel qu'annexé à la présente délibération,

- de transmettre pour avis la présente délibération accompagnée du projet de révision du PLU arrêté aux personnes publiques associées et autres organismes devant être consultés, selon les dispositions du Code de l'Urbanisme,

et

- de soumettre, avant approbation, le projet de PLU de la commune d'Ymare à enquête publique, et d'autoriser le Président de la Métropole à prendre tous les actes nécessaires à cette fin.

Conformément à l'article R 122-9 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et en Mairie d'Ymare. La présente délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs de la Métropole Rouen Normandie.



Envoyé en préfecture le 26/05/2016
Reçu en préfecture le 26/05/2016
Affiché le **SLO**
ID : 076-200023414-20160526-C2016_0314-DE

Réf dossier : 451
N° ordre de passage : 19
N° annuel : C2016_0314

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

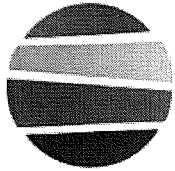
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 19 MAI 2016


LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BACHELAY (Grand-Quevilly), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan), Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme BERGES (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen), M. BREUGNOT (Gouy), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. CHABERT (Rouen) à partir de 18h08, M. CHARTIER (Rouen), M. CHEKHEMANI (Rouen) à partir de 18h10, Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours), M. COULOMBEL (Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), Mme DEL SOLE (Yainville), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 18h13, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme DIALLO (Petit-Couronne), M. DUCABLE (Isneauville), M. DUPRAY (Grand-Couronne) jusqu'à 19h17, Mme EL KHILI (Rouen) à partir de 18h17, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE (Grand-Couronne) à partir de 18h07, M. FOUCAUD (Oissel), M. GAILLARD (Petit-Quevilly), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18h08, M. GRENIER (Le Houlme) à partir de 18h31, Mme GROULT (Darnétal), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf) jusqu'à 18h45, Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain) jusqu'à 19h08, M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen) à partir de 18h12, M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu), M. LABBE (Rouen) à partir de 18h21, Mme LAHARY (Rouen) à partir de 18h15, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume), Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOË (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf) jusqu'à 18h54, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h11 et jusqu'à 18h46, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), M. LETAILLIEUR (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen), M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h44, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. MOREAU (Rouen), Mme MORIN-DESAILLY (Rouen) à partir de 18h14, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen),



métropole
ROUEN NORMANDIE

Envoyé en préfecture le 26/05/2016
Reçu en préfecture le 26/05/2016
Affiché le 
ID : 076-200023414-20160526-C2016_0314-DE

Réf dossier : 451
N° ordre de passage : 19
N° annuel : C2016_0314

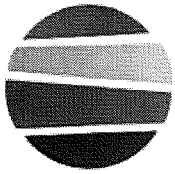
M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly),
Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SPRIMONT (Rouen), Mme TAILLANDIER
(Moulineaux),
Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen), M. THORY (Le Mesnil-Esnard), Mme TOCQUEVILLE
(Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf), M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON
LENNEP (Amfreville-là-Mivoie),

Etaient représentés :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. DESANGLOIS, Mme ARGELES (Rouen) par
M. ROBERT, Mme BASSELET (Berville-sur-Seine) par Mme CANU, Mme BETOUS
(Franqueville-Saint-Pierre) par Mme HARAUX-DORMESNIL jusqu'à 19h08, Mme BUREL F.
(Saint-Etienne-du-Rouvray) représentée par Mme LALLIER, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan)
par M. GAMBIER, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, Mme DELOIGNON
(Déville-lès-Rouen) par M. MARUITTE, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par Mme PLATE,
M. DUPONT (Jumièges) par M. RENARD, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. GUILLOT à
partir de 19h17, M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme AUZOU,
Mme FOURNEYRON (Rouen) par Mme RAMBAUD, Mme FOURNIER (Oissel) par
Mme DIALLO, M. GARCIA (Saint-Jacques-sur-Darnétal) par M. LETAILLEUR, Mme GAYET
(Grand-Quevilly) par M. DELESTRE, M. GOURY (Elbeuf) par M. GAILLARD, M. GRENIER
(Le Houlme) par M. LEVILLAIN jusqu'à 18h31, Mme GUILLOTIN par M. MERABET à partir de
18h45, M. JAOUEN (La Londe) par M. BONNATERRE, M. LABBE (Rouen) par M. CHARTIER
jusqu'à 18h21, M. LECOUTEUX (Belbeuf) par M. THORY à partir de 18h54, M. LEFEBVRE
(Anneville-Ambourville) par M. HIS, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme
CARPENTIER à partir de 18h46, M. MARTINE (Malaunay) par Mme LEUMAIRE, M.
MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan) par M. BELLANGER, M. MERLE (Notre-Dame-de-
Bondeville) par Mme M'FOUTOU, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) par Mme LE COMPTE,
M. MOURET (Rouen) par M. GERVAISE, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), par Mme
AUPIERRE, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie) par Mme BAUD, M. PHILIPPE (Darnétal) par
M. VON LENNEP, M. ROGER (Bardouville) par M. LE GALLO, M. ROUSSEL (Les Authieux-
sur-le-Port-Saint-Ouen) par M. BREUGNOT, Mme ROUX (Rouen) par Mme GUGUIN, M. SAINT
(Saint-Martin-de-Boscherville) par Mme FLAVIGNY, M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair)
par
M. CALLAIS, Mme SLIMANI (Rouen) par Mme LAHARY à partir de 18h15, M. TEMPERTON
(La Bouille) par Mme TAILLANDIER, M. LECOUTEUX (Belbeuf) par M. THORY à partir de
18h54, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. COLOMBEL

Etaient absents :

Mme BOURGET (Houpeville), Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BUREL M.
(Cléon), M. BURES (Rouen), M. CORMAND (Canteleu), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux),



métropole
ROUEN NORMANDIE

M. DELALANDRE (Duclair), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel),
M. DUCHESNE (Orival), Mme MILLET (Rouen), M. PENNELLE (Rouen), M. ROGER
(Bardouville), Mme TIERCELIN (Boos),

Envoyé en préfecture le 26/05/2016

Reçu en préfecture le 26/05/2016

Affiché le

SLD

ID : 076-200023414-20160526-C2016_0314-DE

Réf dossier : 451

N° ordre de passage : 19

N° annuel : C2016_0314